

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04 13 31 04 27

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres sociaux : 5ème répartition de crédits de fonctionnement et 4ème répartition d'investissement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille, et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette cinquième répartition en fonctionnement et quatrième répartition en investissement intéressent :

- l'équipement de 3 centres sociaux situés à Aix-en-Provence, Istres et Port-de-Bouc ;
- l'animation globale et la coordination de 4 structures localisées à Marseille ;
- 12 projets spécifiques présentés par 7 structures dont :
 - 11 émanant des centres sociaux au bénéfice des communes de Marseille (5), Miramas (3) et Vitrolles (3) ;
 - 1 de l' Union des Centres Sociaux rayonnant sur l'ensemble du département.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer à ces centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2019, un total de 92 296 € répartis comme suit :

- 3 subventions d'investissement, pour un montant global de 27 600 €
- 4 subventions de fonctionnement au titre de l'animation, d'un montant global de 31 096 €
- 12 subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques, d'un montant global de 33 600 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL